
Adresse du comité révolutionnaire de Cognac (Charente), lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de Cognac (Charente), lors de la séance du 7 brumaire an III (28 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 138;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21296_t1_0138_0000_3

Fichier pdf généré le 04/10/2019

10

Le comité révolutionnaire de Cognac [Charente]^a, **la société populaire de La Ciotat** [Bouches-du-Rhône]^b, **celles d'Ernée** [Mayenne]^c, **Desurennnes** [Desvres, Pas-de-Calais]^d, **de Chartres** [Eure-et-Loir]^e, **félicitent la Convention nationale sur l'Adresse au peuple français; ils la regardent comme la règle de leur conduite et regardent la Convention comme le point central de la République.**

Mention honorable, insertion au bulletin (13).

a

[*Le comité de surveillance et révolutionnaire de Cognac à la Convention nationale, le 18 vendémiaire an III*] (14)

Citoyens Représentants

Si nous n'avons pas plutôt émis notre vœu sur les circonstances; c'est que la confiance sans borne que nous avons dans la Convention nationale, nous rassure sur les efforts impuissants des conspirateurs et des malveillants.

L'on vous dit, Citoyens Représentants, que d'un côté l'aristocratie lève une tête audacieuse, de l'autre que les patriotes sont opprimés.

Nous vous dirons, nous, que dans le district les aristocrates n'ont cessé d'être placés dans le lieu que leurs projets perfides leur ont justement mérité; que le peuple y est calme et comme nous n'a, ni ne veut avoir d'autre point de ralliement que la Convention nationale, que le seul, est ses représentants et que toute autorité qui serait assés téméraire pour rivaliser de pouvoir avec elle, serait voué par eux à la mort.

Nous savons aussi qu'il y a eu quelques mises en liberté qui n'auroient pas dû avoir lieu, mais nous avons fait notre devoir en nous empressant de prévenir le comité de Sûreté générale et en lui faisant parvenir les charges qui existoient contre ces individus et certes nous avons lieu d'espérer que nos réclamations ne seront pas vaines; ce que nous savons, comme tous les bons citoyens, c'est que le pur amour de la patrie et l'esprit de domination et d'intrigue sont incompatibles; que les dominateurs et les fripons ne désirent point le règne de la justice et de la vertu, mais bien le trouble, la terreur et l'anarchie; qu'aussi plusieurs ont criés que tout était perdu, c'est que leurs turpitudes étaient démasquées et qu'ils craignoient cette même justice qui protégeant l'innocent est l'effroy du coupable.

Restés à votre poste, Citoyens Représentants, maintenant le gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix, ne cessés d'être inexorable envers les ennemis du peuple et que

la justice soit constamment à l'ordre du jour comme la victoire dans nos armées.

Vive la République une et indivisible.

Vive la Convention nationale.

Les membres composants le comité de surveillance et révolutionnaire de Cognac.

H. AUBERIN jeune, BRUNET, CALVET, GODARD, LACTOY, MARQUET, COUTAREL
et deux autres signatures illisibles.

b

[*Les membres composant la société populaire régénérée de La Ciotat à la Convention nationale s. d.*] (15)

Liberté, égalité.

Citoyens représentans

C'est dans le moment où l'ambition et l'intrigue s'efforcent d'égarer le peuple, c'est lorsque des nouveaux fédéralistes cherchent à ébranler notre fidélité, que nous venons réitérer le serment de rester unis à la Convention nationale et de mourir pour la défendre; nous déclarons à ceux qui vouloient nous rendre complices de leurs crimes que nous n'aurons jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale, que nous ne reconnoissons pour vray républicain, que l'homme vertueux et désintéressé qui chérit et suit les loix, qui porte dans son cœur la haine de la tyrannie et l'amour sacré de la liberté, qui sait mourir pour la patrie et qui voit son bonheur dans celui de ses concitoyens.

Représentants d'un peuple libre, continués à frapper sur ces désorganiseurs, sur ces concussionnaires et ces spoliateurs des deniers publics, sur ces hommes laches et vils qui ont osé se décorer du beau titre de républicain pour couvrir leurs brigandages et les crimes de toutes espèces dont ils étoient souillés, enchaînés l'ambition, déjoués ses projets liberticides, écrasés le monstre du fédéralisme sous quelque forme qu'il paroisse, donnez au gouvernement révolutionnaire cette force, cette énergie, cette activité qui fait trembler le malveillant et effraye le lache conspirateur; mais que l'innocent n'ait plus à craindre ces hommes de sang, ces partisans de Robespierre qui vouloient remplacer la justice par la terreur.

C'est avec la plus profonde indignation que nous avons appris l'attentat commis sur la personne du représentant du peuple Tallien, et le nouvel outrage fait à la représentation nationale dans la commune de Marseille; quoi ceux qui ont voulu porter les mains sur Serres et Auguis se disoient patriotes! C'est donc ainsi qu'on avilit la première des vertus et qu'on expose les vrais républicains à rougir d'un titre qui rappelle le souvenir d'un crime!

(13) P.-V., XLVIII, 83.

(14) C 323, pl. 1385, p. 29.

(15) C 325, pl. 1405, p. 12. Mention marginale : Délibéré dans la séance du 9 vendémiaire de la société populaire de La Ciotat.